

Burundi : Dix des meneurs de la fronde anti-3^e mandat radiés du CNDD-FDD

@rib News, 25/03/2015 - Source Xinhua Burundi : 10 hauts cadres du parti au pouvoir expulsés en raison de leur opposition au 3^e mandat du président Nkurunziza Le parti au pouvoir au Burundi, le Conseil national pour la défense de la démocratie, Force de défense de la démocratie (CNDD FDD), a décidé mercredi de radier dix de ses hauts cadres qui ont demandé au président de la République Pierre Nkurunziza de ne pas briguer un troisième mandat.

Gélase Ndabirabe, sénateur et nouveau porte-parole de ce parti, a expliqué que ces hauts cadres du parti ont été radiés parce qu'ils "n'ont pas voulu s'amender malgré de multiples avertissements qui leur ont été donnés".

"Evoquer la question du 3^e mandat n'est qu'un alibi des signataires de la pétition. En réalité, les signataires sont de main avec les adversaires politiques de l'opposition", a-t-il déclaré. M. Ndabirabe a indiqué que l'on est en train de gérer d'autres dossiers des frondeurs du parti qui pourront subir le même sort que les dix cadres. Pierre Nkurunziza, ancien président du CNDD-FDD, a été élu président de la République en août 2005 et réélu en juin 2010. Parmi les cadres radiés par le parti au pouvoir figurent Léonidas Hatungimana, porte-parole du président de la République, Onésime Nduwimana, porte-parole du parti CNDD-FDD. Ils sont parmi des membres du parti ayant signé une pétition demandant au chef de l'Etat de "tenir compte des préoccupations d'une immense majorité des militants du CNDD-FDD en renonçant à se porter candidat au poste de président de la République pour la prochaine élection présidentielle", prévue le 26 juin 2015. Ils avaient indiqué que compte tenu de l'existence de profondes divergences sur le nombre de mandats présidentiels déjà consommés par le président Nkurunziza, "il serait pertinent de rechercher la solution à cette problématique politique en recourant aux idéaux moteurs du CNDD-FDD, selon lesquels un militant du CNDD-FDD doit opter des choix politiques en visant l'intérêt de la majorité, et non ceux d'un seul ou de deux individus". Selon des informations concordantes diffusées dans les médias locaux, la liste des signataires de la pétition ne cesse de s'allonger. La radio privée RSF fait état de 79 signataires. Le porte-parole des signataires de la pétition, le député Festus Ntanyungu, a déclaré lors d'un point de presse que les signataires craignent dorénavant pour leur sécurité après avoir constaté que leurs gardes respectives venaient leur être retirées par les hautes autorités du ministère de la Sécurité Publique. Lundi dernier, le président du CNDD-FDD, Pascal Nyabenda, a déclaré qu'un congrès du parti attendu avant le 30 avril est appelé à proposer le nom du candidat qui représentera les couleurs du parti politique à la présidentielle du 26 juin. Aux termes de la Constitution burundaise, il revient à la Cour Constitutionnelle de se prononcer définitivement sur la validité ou l'invalidité d'un candidat à une élection présidentielle au cas où une candidature donnée aurait fait objet de contestation par l'un ou l'autre partie prenante dans le processus électoral. Cependant, la Cour constitutionnelle ne peut être saisie par le président de la République, les présidents des deux chambres du Parlement et un quart des parlementaires.